

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU vendredi 15 avril 2016

Séance Ordinaire 18 heures 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Membres en exercice : 15 - Présents : 15 - Votants : 15
Date de convocation : mercredi 06 avril 2016

LE 15 avril 2016 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Pierre DOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Annie BLEUSE, Djamila AKRAOUI

Secrétaires de séance : Bruno BAILLON - Bernard NEAU

DE 2016 30- Détermination du nombre d'adjoints à 14 voix "Pour" et 1 "Abstention"

- **DECIDE** d'élire quatre adjoints (4)

DE 2016 29- PV éléction du maire et des adjoints

- M TROCCHI Jean-Marie a été proclamé maire et a été immédiatement installé avec 13 voix
- M PAPEGAY Georges a été proclamé 1er adjoint et a été immédiatement installé avec 13 voix
- M NEAU Bernard a été proclamé 2ème adjoint et a été immédiatement installé avec 13 voix
- Mme AKRAOUI Djamila a été proclamée 3ème adjointe et a été immédiatement installée avec 13 voix
- M DESNOËS Claude a été proclamé 4ème adjoint et a été immédiatement installé avec 13 voix

DE 2016 31- taux des indemnités attribuées au Maire et aux adjoints à 14 voix "pour" et 1 "abstention" :

- **FIXE** au taux maximal soit **31%** le taux de l'indemnité allouée au Maire sur la base de l'indice brut 1015 conformément aux nouvelles dispositions
- **FIXE** à **8.25%** le taux de l'indemnité allouée aux trois autres adjoints détenteurs d'une délégation sur la base de l'indice brut 1015

Soit les sommes suivantes :

Le Maire	1178.46€
1 ^{er} adjoint	313.62€
2 ^{ème} adjoint	313.62€
3 ^{ème} adjoint	313.62€
4 ^{ème} adjoint	313.62€
Total	2432.94

DE 2016 32- Vote des taux d'imposition 2016 à 14 voix "pour" et 1 "contre" :

- **DECIDE** de voter les taux et produits suivants :

	Bases notifiées	Taux appliqués	Produit assuré
Taxe d'habitation	962 900€	4.43%	42 656
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 123 000€	28.39%	318 820
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	44 500€	66.20%	29 459
Total			390 935

DE 2016 33- Demande de subvention flyers bibliothèque à 13 voix "Pour" et 2 "abstentions":

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général des Hautes-Alpes à hauteur de 70% du montant de 56€ pour la réalisation de flyers pour valoriser les animations du regroupement de quatre bibliothèques : Garde colombe, Ventavon, Laragne et Le Poët.
- **CHARGE** Monsieur le Maire des formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération.

DE 2016 34- Choix de l'entreprise pour une modification du PLU à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis présenté par la SCOP EURECAT - 18 boulevard de la Libération - 05000 GAP pour un montant de 3 150€ HT pour revoir le règlement et le zonage du PLU.

DE 2016 35- Décision pour le fonctionnement des TAP à la rentrée 2016 à 14 voix "pour" et 1 "abstention" :

- **AUTORISE** le Maire à modifier le rythme scolaire à réaliser les nouvelles activités périscolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 13h45 à 16h30 et à signer des conventions avec les intervenants.

La séance est levée à 20h25

LE MAIRE
Jean-Marie TROCCHI

